

N/REF : 12/06/2026 10H15 C:000053 I:80225
V/REF : AC/C48669
V/Email reçu le Vendredi 12/06/2026 à 10H15

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. EBE
IMMEUBLE : EMILE BERNARD -EBE
1 a 19, RUE EMILE BERNARD
.
35700 RENNES

Rennes, le 23 Juillet 2026

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : 1-3 RUE EMILE BERNARD - MME DARIY 06 42 46 84 49
PARTIES COMMUNES SUR 3 ÉTAGES

MOTIF : ÉCLAIRAGE 1ER, 2EME ET 3EME DISJONCTE RÉGULIEREMENT

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 29/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE ÉLECTRIQUE
CONSTAT : SUSPICION DISJONCTEUR VÉTUSTES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

INTERVENTION DU 20/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE ÉLECTRIQUE
CONSTAT : PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU DISJONCTEUR ABONNÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/07/26 à 17H08 Mme AS DARIY

LE D. INSTRUCTION ENVOYÉ LE 30/06/26 A 11H29 ADARIY@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 29/06, LE TECHNICIEN SOUHAITE UN NOUVEAU RDV SUR SITE AVEC VOUS POUR POURSUITE RECHERCHE, SERIEZ VOUS DISPONIBLE LE 03/07 A PARTIR DE 13H30 ? DANS L'ATTENTE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT076-1/2jr	Rech./Rép.déf.simFn<100€ PC	50	246,31	246,31
TOTAL H.T.					246,31
T.V.A. a 10,00%					24,63
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>270,94</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.